

## **Intervention de Barbara POMPILI au forum des gestionnaires d'espaces naturels 13 avril 2016**

Je souhaite tout d'abord vous féliciter pour la pérennité et le succès de ce forum, que vous organisez depuis 2010.

Ce succès n'est pas le fruit du hasard :

Chacun d'entre-vous exerce une mission faite de nombreux partenariats locaux, d'échanges entre des structures et des acteurs aux fonctions différentes.

Mais au-delà des solutions que vous bâtissez pour chacun des espaces dont vous assurez la gestion, il vous est apparu indispensable de disposer d'un lieu :

- d'échanges,
- de partage d'expériences
- et de mise en réseau.

Je parcourais avant de vous rejoindre les thématiques abordées lors de vos sessions précédentes –

..... j'ai bien noté que cette année verrait une deuxième session se tenir, .... dont la thématique consacrée au génie écologique et à la trame verte et bleue a retenu toute mon attention :

.... il n'est pas impossible que nous nous revoyions.

Mais en consultant les thématiques de vos rencontres successives, .... j'en ai mesuré toute la richesse et j'ai été frappée par la diversité des participants :

cela témoigne de l'intérêt de votre initiative.

Le forum qui vous a réuni aujourd'hui était en quelque sorte inédit dans son concept, puisque vous avez eu l'excellente idée d'associer d'autres gestionnaires :

ceux du patrimoine culturel, ....dans l'esprit de développer une gestion intégrée des sites.

Nature et culture. ..

....vieille problématique, dont la dimension n'est pas seulement d'ordre philosophique – ....je vous rassure, je ne suis pas venue vous faire une dissertation sur le sujet !- ..... mais problématique qui trouve ici une traduction concrète, et, si j'ose dire, une réconciliation sur le terrain.

Car j'imagine que vos travaux ont bien démontré que la distinction entre patrimoine naturel et culturel est purement formelle :

- les approches sont conjointes,
- les outils se rejoignent,
- les objectifs sont souvent complémentaires.

Ils le sont, en tout cas, bien souvent, dans l'esprit de vos publics, vos visiteurs, ...qui considèrent à juste titre que les sites naturels comme les sites culturels à dimension patrimoniale sont susceptibles de provoquer

- le même émerveillement
- et le même plaisir de découverte.

Vous le savez sans doute – en tout cas, je sais que cela n'a pas échappé aux gestionnaires de sites naturels qui en attendent beaucoup – je suis actuellement engagée dans l'aboutissement d'un projet de loi important, que la facilité du langage politique a rebaptisé « Loi biodiversité ».

C'est oublier une partie du titre de ce projet de loi, que Ségolène Royal a tenu, judicieusement, à nommer « *Loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages* ».

Les paysages, on en parle peu, ... car les dispositions de la loi sur la question ne suscitent pas les mêmes débats ou les mêmes contradictions que d'autres sujets, plus conflictuels, donc plus médiatiques.

C'est pourtant un excellent sujet dont je souhaite vous dire quelques mots, ....car il concilie nature et culture et se trouve donc au cœur de vos travaux de ce jour.

Ce n'est pas un sujet nouveau :

une loi lui était consacré il y a 20 ans, déjà sous l'impulsion de Ségolène ROYAL, alors ministre de l'environnement.

C'est dire l'attention particulière que porte l'ensemble du ministère à la qualité du paysage.

Cette attention trouve sa traduction :

- dans les atlas des paysages,
- dans la définition d'objectifs de qualité paysagère par les collectivités, inscrits dans les « plans paysages », issus de la loi paysage, dans les SCOT depuis la loi ALUR ou encore dans les chartes de Parcs Naturels Régionaux, après l'adoption du projet de loi biodiversité.

Je ne veux pas non plus oublier le deuxième appel à projet du ministère lancé en 2016 pour soutenir les collectivités dans la démarche, ....qui poursuit une dynamique initiée en 2015 et a permis la désignation de 46 lauréats du Club plan de paysage pour l'année dernière.

Le paysage, c'est également une politique des sites :

2016 verra :

- l'actualisation de l'inventaire des sites remarquables restant à classer
- et la poursuite de la réforme législative, dans le cadre de la loi biodiversité, qui viendra moderniser et simplifier les procédures.

A terme, le réseau des sites classés devrait couvrir environ 2% du territoire national en 2025.

Le ministère apporte également son soutien aux Opérations Grands Sites :

- Le processus est en cours pour la Vallée de la Vézère et Vézelay.
- Les années à venir verront probablement de nouveaux sites labellisés,  
je pense aux Gorges du Gardon et au Cirque de Navacelles.
- Trois "Grand Sites de France" pourraient en outre renouveler leur label :
  - o Marais Poitevin,
  - o Saint Guilhem le Désert-Gorges de l'Hérault
  - o et Aven d'Orgnac.

Cette dynamique continuera : 1 ou 2 nouvelles Opérations Grands Sites pourraient être lancées.

J'ai dit la semaine dernière lors de ma visite dans les Gorges de l'Ardèche, ma disponibilité pour dynamiser ce dossier.

Enfin, Ségolène Royal est très attentive à la reconnaissance des patrimoines exceptionnels au niveau international :

le ministère instruit les biens naturels, .... et co-instruit avec le ministère en charge de la culture les biens mixtes et paysages culturels.

Plusieurs dossiers de candidatures sont ainsi accompagnés:

- o un bien naturel : « Aires volcaniques et forestières de la Martinique »
- o et un bien mixte : « Les Marquises ».

D'autres territoires sont à l'étude comme les Terres Australes Françaises.

Pardonnez-moi cette énumération : elle est à mon sens nécessaire car au-delà des mots et des dispositifs prévus par les lois, ....il y a des réalités concrètes, qui sont autant de preuves de l'implication de l'Etat, et singulièrement du ministère de l'environnement, sur cette thématique du paysage.

Le concret, justement, ce sont aussi les leçons de l'expérience.

La mienne, en tant que secrétaire d'Etat en charge de la biodiversité, est récente :

deux mois quasiment jours pour jours.

J'avais comme tout un chacun eu l'occasion, bien évidemment, de constater ce lien évident entre espaces naturels protégés et sites culturels.

Mais même récente, mon expérience ministérielle m'a amené à rencontrer beaucoup d'acteurs, notamment lors de déplacements sur le terrain :

- j'étais la semaine dernière en Ardèche, à l'occasion du congrès national de Réserves naturelles de France.
- J'étais ce matin encore à Brest, après avoir visité Ouessant hier.

.....Ouessant, qui abrite le premier écomusée créé sur le territoire français ;

.....un écomusée qui fait actuellement l'objet d'un travail de redéfinition de ses objectifs et de son contenu pédagogique, ....avec un programme qui intègre encore plus la dimension de la nature et de la biodiversité.

Nature et culture, nous y revoilà !

Tous les gestionnaires d'espaces que j'ai rencontrés, .....qu'il s'agisse d'institutions ou d'établissements publics, d'associations, de collectivités, ....sont au cœur d'un réseau d'acteurs locaux, aux points de vue et parfois aux intérêts immédiats qui peuvent sembler divergents.

Et partout où la réussite est au rendez-vous, c'est que le dialogue est au rendez-vous.

Un dialogue qui vise notamment à démontrer que protéger un site – et cela, qu'il soit naturel ou culturel - n'a pas pour fonction de geler le développement du territoire, ...mais constitue au contraire un moteur essentiel de développement ou de maintien d'activités, et d'emplois.

- Vous gérez les mêmes problématiques ;
- vos activités sont souvent, sur un même territoire, complémentaires
- et dans l'esprit même de vos visiteurs, le plus souvent, patrimoine naturel et patrimoine culturel se confondent :

c'est en partie ce qui fait l'attractivité de la France.

L'amiénoise que je suis aurait le plus grand mal à déterminer si les hortillonnages relèvent du patrimoine naturel ou du patrimoine culturel, tant l'action des hommes s'est inscrite dans une réalité géographique et hydrologique pour composer ce lieu si spécifique et si admirable.

Ce lien entre sites naturels et culturels trouve son illustration dans les journées européennes du patrimoine.

Des journées qui ont beaucoup de succès et permettent à un public très nombreux - plus d'un million de visites chaque année - de s'imprégner du patrimoine qui sort ainsi de l'ombre.

En 2014 le thème s'est porté sur le lien entre culture et nature, avec l'idée de poursuivre avec des thématiques qui permettent une mise en valeur du patrimoine naturel tous les ans.

....Je souhaite que cette orientation puisse se traduire concrètement pour les journées du patrimoine 2016 :

c'est un sujet sur lequel j'échangerai avec la ministre de la culture,

...et au-delà de cette volonté gouvernementale, je vous invite, vous, gestionnaires à transmettre vos idées de valorisation du patrimoine naturel dans ses dimensions sites, biodiversité et géologie.

Mesdames et messieurs, membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale pendant quatre ans, j'avais consacré une partie de mon travail parlementaire à la question, essentielle à mes yeux, de l'éducation à l'environnement.

J'y ai acquis la conviction que l'éducation à la biodiversité rejoint l'éducation au patrimoine.

Plusieurs accords de développement entre les réseaux de gestionnaires d'espaces naturels et les ministères en charge (celui de l'environnement et celui de l'éducation) sont signés ou en cours, qu'ils concernent parcs régionaux ou réserves naturelles : je ne peux que vous encourager à les faire vivre.

Et je souhaite à ce sujet mentionner tout particulièrement les aires marines éducatives qui ont fait l'objet d'une discussion lors de la conférence mer et croissance bleue du 8 avril sous la présidence de Ségolène ROYAL.

Je m'en voudrais de ne pas dire quelques mots de la question des sites classés Natura 2000.

Une mission d'analyse rendue en janvier dernier a mis en évidence les acquis du modèle français.

- Un modèle qui repose sur l'implication des collectivités territoriales, qui participent à la définition et à la mise en œuvre d'actions de gestion des sites Natura 2000, au travers d'emplois subventionnés par les pouvoirs publics.
- Mais la mission préconise également une amélioration de la gestion des sites.

Le rôle croissant des régions dans les politiques de préservation de la biodiversité doit être une occasion de mobiliser mieux les financements, notamment européens, au profit de Natura 2000.

L'Etat prendra toute sa part pour maintenir un cofinancement important de ce réseau, qui est actuellement d'environ 30M€/an.

Je crois qu'il faut encore l'optimiser :

- en particulier en incitant davantage les collectivités à prendre le pilotage et la maîtrise d'ouvrage,
- en rendant efficace l'exonération de taxe sur le foncier non bâti, en allégeant l'obligation d'autofinancement des collectivités lorsqu'elles sont maîtres d'ouvrage.

Les gestionnaires que vous êtes ont aussi un rôle immense à jouer pour la mise en œuvre du programme de surveillance des 300 espèces et des 130 habitats naturels listé par les directives européennes et que la France abrite.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, actuellement en navette entre l'Assemblée nationale et le Sénat, viendra consacrer la création dans quelques semaines de l'Agence Française pour la biodiversité.

L'AFB sera un outil au service de tous les gestionnaires des espaces naturels, qui va poursuivre bien entendu les missions des quatre établissements intégrés et viendra élargir leur champ d'action.

Elle portera la mission fondatrice et fondamentale de la formation et de la structuration des métiers de la biodiversité.

Sur ce point, si les métiers relevant de la culture disposaient il y a quelques années d'une longueur d'avance, si j'ose dire, je veux saluer le travail actif des membres de l'ATEN pour poursuivre un haut niveau de service de formation aux réseaux adhérents.

Ce travail trouvera de nouvelles occasions de se concrétiser et de porter ses fruits dans la future agence.

J'échangerai à ce sujet la semaine prochaine avec les agents de l'atelier que j'irai rencontrer, à Montpellier.

L'agence, ce seront des actions de communication et d'édition, qui ne partiront pas de rien :

je veux saluer la qualité de la revue « Espaces Naturels » qui constitue un instrument d'information et d'échange régulier et de qualité pour les gestionnaires et dont les éditeurs m'ont demandé de signer le dernier éditorial.

Et, bien entendu, l'agence viendra en appui de la mission d'animation des plateformes thématiques au service :

- des gestionnaires des sites Natura 2000,
- des espaces naturels situés en outre-mer,
- des aires marines protégées,
- des organismes (nombreux et diversifiés) en charge de la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue,
- et, depuis peu, sur la thématique du génie écologique.

Ce dernier élément illustre la pertinence du choix de votre prochaine session, que j'évoquais tout à l'heure.

J'espère que vos travaux d'aujourd'hui vous permettront demain de faire fructifier l'approche patrimoniale afin de

- mieux communiquer sur la biodiversité comme on le fait sur la culture,
- de nouer des partenariats avec les collectivités et les acteurs impliqués sur les territoires,
- d'optimiser la capacité des gestionnaires d'espaces naturels à être des médiateurs auprès du grand public autour de la notion de patrimoine et de sa valorisation.

Je vous avais dit que j'évitais les digressions philosophiques, ....car votre rencontre d'aujourd'hui a avant tout une dimension opérationnelle et concrète.

Mais tout de même : quel bel appel à la réflexion que le sujet de votre session.

Finalement, qu'est-ce que la culture sinon ce qui, au-delà de leurs différences, de leurs origines, de leurs croyances, de leurs expériences, réunit les hommes dans les mêmes émotions ?

Et qu'est-ce que la biodiversité, sinon le tissu de la vie, un tissu dont toutes les fibres, qu'elles soient végétales, animales, géologiques ou génétiques, sont indispensables à l'ensemble du tissu ?

Et si la biodiversité était à la vie ce que la culture est à l'humanité ?

Je vous laisse sur cette interrogation, qui sonne pour moi comme une affirmation.